

**RAPPORT N° 02/4-51
au Conseil Municipal**

OBJET

**AMENAGEMENT PAYSAGER AU CHAUDRON
(RUE FRANCOIS DE MAHY / CITE CARAMBOLES)**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

I - DEFINITION DES BESOINS

Dans le cadre de la programmation du PROJET DE VILLE, la Commune de Saint Denis doit procéder aux travaux d'aménagement des abords de la rue François de Mahy desservant les cités Hyacinthe et Caramboles.

Le projet s'inscrit dans une démarche entreprise par la Ville d'offrir aux riverains de meilleures conditions d'hygiène et de bien être.

En effet, les espaces publics qui accompagnent cette voie communale souffrent avant tout de la présence de dépôts sauvages essentiellement concentrés sur la rue François de Mahy et qui viennent ternir l'image du quartier.

Il s'agit donc de lancer une action d'embellissement afin de lutter contre ces nuisances. Le projet définit un aménagement dont l'objectif principal est l'amélioration des circulations piétonnes et des espaces de repos.

Il prévoit la réalisation de trottoirs, la remise en valeur des aires de repos existantes par un revêtement minéral distinct et l'installation de mobilier (bancs).

Le traitement végétal concernera essentiellement les espaces les plus démunis et viendra compléter le patrimoine arboré déjà en place, qui sera préservé en fonction de l'état sanitaire de chaque sujet.

De plus, pour des raisons d'ordre financier, les travaux seront découpés en 3 tranches correspondant chacune à un tronçon de voie à traiter afin de répondre aux prévisions budgétaires définies lors de la programmation.

Par ailleurs, l'opération faisant l'objet de cofinancement (Etat et Département à hauteur de 80 %), le recours au marché fractionné permettra de répondre au délai nécessaire pour la notification des arrêtés de subvention autorisant le démarrage des prestations.

RAPPORT N° 02/4-51

II - MODE DE PASSATION

Les travaux sont estimés à **137 204,00 € TTC.**

Il s'agit de lancer un Appel d'Offres ouvert, fractionné en application des Articles 33, 58 à 60 et 72-II du Code des Marchés Publics en vue de la passation d'un marché de travaux comportant 1 tranche ferme et 2 tranches conditionnelles définies comme suit :

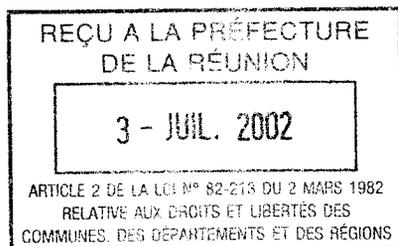
- ✓ Tranche ferme : 56 406,00 €,
- ✓ Tranche conditionnelle n° 1 : 56 406,00 €,
- ✓ Tranche conditionnelle n° 2 : 24 392,00 €.

III - DEMANDE D'AUTORISATION

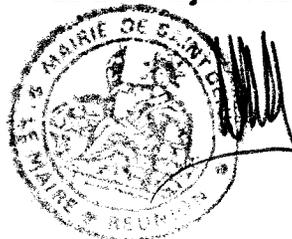
Je vous demande en conséquence :

- 1) d'approuver le projet ;
- 2) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :
 - procédure d'Appels d'Offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 et 72-II du Code des Marchés Publics),
 - les crédits définis sont inscrits au BP 2002 sous les Compte 2318 / Chapitre 23 ;
 - estimation prévisionnelle : 137 204 Euros TTC.
- 1) d'autoriser la passation d'un (des) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, de traiter par marché(s) négocié(s) -Article 35-1.1 du Code des Marchés Publics ;
- 2) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**Pour le Maire absent
Dominique FOURNEL
Le 2^{ème} Adjoint au Maire**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 02/4-51
du Conseil Municipal
en séance du samedi 22 juin 2002**

OBJET

**AMENAGEMENT PAYSAGER AU CHAUDRON
(RUE FRANCOIS DE MAHY / CITE CARAMBOLES)**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits sous le Chapitre 23, Compte 2318 / Fonction 824 / Opération 048025 ;

Sur le RAPPORT N° 02/4-51 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Marie Jocelyne AUBRAS, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement paysager des abords de la rue François de Mahy / Cité Caramboles.

ARTICLE 2

Approuve la procédure, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

DELIBERATION N° 02/4-51

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager les consultations et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le 03 JUIL 2002

**Pour le Maire absent
Dominique FOURNEL
Le 2^{ème} Adjoint au Maire**

